



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE


Département du Val-de-Marne

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal 35
Présents à la séance 33

Extraits du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 5 Novembre 2023

N° DCM : 2023-173-07S-94

Permis exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le - 6 NOV 2023
et de la publication le - 6 NOV 2023
Le Maire, 

OBJET :

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES
COMMISSIONS « AFFAIRES TECHNIQUES » ET
« AFFAIRES SOCIO CULTURELLES »**

L'an deux mil vingt-trois, le cinq novembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni l'Espace Jean-Marie POIRIER sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle permettant le respect des mesures sanitaires en vigueur. Cette réunion est retransmise par vidéo sur le site internet de la Ville.

Etaient présents :

M. TRAYAUX, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme. WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoint

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme NANTEUIL, Mme SIMON, Mme ASTIC, M. BRIE

Absentes excusées et représentées (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :

- . Madame PINTO donne pouvoir à Madame BLAMOUTIER
- . Madame D'ANDREA donne pouvoir à Monsieur GIACOBBI

Madame Hawa TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2023-173

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22,

VU la délibération n° 2020-108 du Conseil Municipal en date du 15 Juin 2020 désignant, après élection selon la représentation proportionnelle, les membres des Commissions « Affaires Techniques » et « Affaires Socio Culturelles »,

VU la délibération n° 2020-188 du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2020 portant modification des Commissions « Affaires Techniques » et « Affaires Socio Culturelles »,

VU la délibération n° 2021-184 du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2021 portant modification des Commissions « Affaires Techniques » et « Affaires Socio Culturelles »,

VU la délibération n° 2023-129 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2023 portant modification de la commission « Affaires Socio Culturelles »,

VU le rapport n° 2023-173,

CONSIDERANT que les commissions municipales « Affaires Techniques » et « Affaires Socio Culturelles » ont été mises en place par délibération en date du 15 Juin 2020 pour la durée du mandat, en plus de la Commission Plénière « C35 » ;

CONSIDERANT qu'il convient de respecter le principe de la représentation proportionnelle dans la composition des commissions ;

CONSIDERANT la nécessité de permettre aux conseillers municipaux d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal, à travers des commissions ;

CONSIDERANT la démission de Madame Marie-Carole CIUNTU de son mandat de Maire et la nécessité de la désigner au sein d'une commission préalable ;

CONSIDERANT l'intérêt de désigner Madame Marie-Carole CIUNTU en qualité de membre de la commission « Affaires Techniques » et de modifier le nombre de membres des commissions en conséquence ;

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Article 1er : **DESIGNE** Madame Marie-Carole CIUNTU à la commission « Affaires Techniques ».

- Article 2 : **DECIDE** de modifier l'article 2 de la délibération du Conseil Municipal n°2020-108 du 15 juin 2020 comme suit

- commission Affaires Techniques : 15 membres
- commission Affaires Socio-Culturelles : 22 membres

Cette délibération a été adoptée par **32 POUR** et **3 ABSTENTIONS**

Pour extrait conforme,

Par délégation du Maire,

La Directrice de l'Administration Générale,

et des Assemblées

Céline GAULTIER

Le Maire,

Olivier TRAYAUX